



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Septième session

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Quatrième session**Débat conjoint de haut niveau**

Genève, 21 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture du débat conjoint de haut niveau et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 21 octobre 2021 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau et adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole et adoption d'un projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles.
3. Séance thématique sur le rôle de la Convention et du Protocole s'y rapportant dans la promotion des infrastructures durables et de l'aménagement du territoire.
4. Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient.
5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention.
6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.



II. Introduction

1. La septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se tiendra du 18 au 20 octobre 2021, juste avant la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, qui aura lieu le 22 octobre 2021. Un débat conjoint de haut niveau se tiendra le 21 octobre. Ces réunions se dérouleront au Palais des Nations, à Genève.
2. Le débat conjoint de haut niveau s'adressera à des responsables de haut niveau, à savoir des ministres, des vice-ministres, des secrétaires d'État, d'autres chefs de délégation et des invités spéciaux, et la séance thématique sera consacrée aux thèmes à aborder dans le projet de Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient (voir ECE/MP.PP/2021/17-ECE/MP.PRTR/2021/3).
3. Le débat conjoint de haut niveau sera présidé par de hauts responsables des Parties qui assurent la présidence des deux Réunions des Parties : la Suède (points 1 à 3) et la Géorgie (points 4 et 6). Comme pour les précédents débats de haut niveau, la partie consacrée au point 5 sera présidée par la Présidente de la Réunion des Parties à la Convention. Si le quorum n'est pas constitué sur la base de la présence physique des représentants des Parties, un appel nominal sera organisé à l'heure du déjeuner pour les Parties à la Convention et au Protocole afin d'établir le nombre de Parties présentes pour la prise de décisions.

III. Annotations

1. Ouverture du débat conjoint de haut niveau et adoption de l'ordre du jour

Date et heure : jeudi 21 octobre, 10 heures-10 h 20.

4. Le débat conjoint de haut niveau débutera par un discours de bienvenue prononcé par un haut responsable de la Commission économique pour l'Europe.
5. Les Parties réunies à l'occasion du débat conjoint de haut niveau devraient adopter l'ordre du jour provisoire de la réunion, tel qu'il figure dans le présent document.

Document

Ordre du jour provisoire annoté du débat conjoint de haut niveau (ECE/MP.PP/2021/15-ECE/MP.PRTR/2021/1)

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole et adoption d'un projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles

Date et heure : jeudi 21 octobre, 10 h 20-10 h 35.

6. La Réunion des Parties au Protocole sera invitée à approuver le rapport sur la vérification des pouvoirs, qui sera présenté par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur ((ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe).
7. La Réunion des Parties au Protocole sera ensuite invitée à adopter le projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles (ECE/MP.PRTR/2021/7).

Document

Projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles (ECE/MP.PRTR/2021/7)

3. Séance thématique sur le rôle de la Convention et du Protocole s’y rapportant dans la promotion des infrastructures durables et de l’aménagement du territoire

Date et heure : jeudi 21 octobre, 10 h 35-13 heures et 15 heures-15 h 40.

8. La séance thématique se déroulera sous forme de deux tables rondes auxquelles participeront des ministres, des représentants de haut niveau d’organisations internationales et d’organisations non gouvernementales, des acteurs du secteur privé et d’autres parties prenantes ayant une connaissance poussée du thème de la séance, suivies d’un débat général. La séance thématique portera principalement sur les thèmes du projet de Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient. Elle devrait permettre de présenter des exemples concrets de mesures ou d’initiatives nouvelles ou en cours qui montrent de quelle manière la Convention d’Aarhus ou le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sont ou peuvent être utilisés pour soutenir la promotion des infrastructures durables et de l’aménagement du territoire. On trouvera dans le programme provisoire de la séance thématique de plus amples renseignements sur les thèmes et sur les intervenants.

Documents

Projet de Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient (ECE/MP.PP/2021/17-ECE/MP.PRTR/2021/3)

Programme provisoire de la séance thématique du débat conjoint de haut niveau (AC/MOP-7/Inf.1-PRTR/MOPP-4/Inf.1)

4. Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient

Date et heure : jeudi 21 octobre, 15 h 40-17 h 15.

9. Les ministres et les chefs de délégation des Parties, signataires et autres États, ainsi que les représentants des organisations internationales, régionales et non gouvernementales et autres représentants de la société civile, seront invités à étudier et à adopter une déclaration.

Document

Projet de Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient (ECE/MP.PP/2021/17-ECE/MP.PRTR/2021/3)

5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention

Date et heure : jeudi 21 octobre, 17 h 15-17 h 50.

10. La Réunion des Parties à la Convention sera invitée à examiner et à adopter officiellement les projets de décisions convenus à sa septième session.

6. Clôture du débat conjoint de haut niveau

Date et heure : jeudi 21 octobre, 17 h 50-18 heures.

11. La Présidente du débat conjoint de haut niveau prononcera la clôture de celui-ci.

IV. Organisations des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Numéro du point</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 21 octobre		
10 heures-10 h 20	1	Ouverture du débat conjoint de haut niveau
10 h 20-10 h 35	2	Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole et adoption d'un projet de règles de fonctionnement visant à faciliter la participation et la prise de décisions à distance à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole compte tenu des circonstances exceptionnelles
10 h 35-13 heures	3	Séance thématique sur le rôle de la Convention et du Protocole s'y rapportant dans la promotion des infrastructures durables et de l'aménagement du territoire – <i>Tables rondes 1 et 2</i>
13 heures-15 heures		<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-15 h 40	3	Séance thématique (<i>suite</i>) – <i>Débat ouvert et conclusions</i>
15 h 40-17 h 15	4	Déclaration de Genève sur la démocratie environnementale pour un développement durable, inclusif et résilient
17 h 15-17 h 50	5	Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention
17 h 50-18 heures	6	Clôture du débat conjoint de haut niveau
